



Convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens 2025-2026-2027

Entre d'une part :

La Métropole de Dijon 40 avenue du Drapeau, 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du 21 novembre 2024, Ci-après dénommée « Dijon métropole » ou « la Métropole »,
D'une part,

Et d'autre part :

AgrOnov, dont le siège social se situe 3 Rue des Coulots, 21110 Bretenière, représentée par son Président, Monsieur Frédéric IMBERT, dûment habilité aux fins des présentes,
D'autre part,

Ci-dessous ensemble désignées sous le terme « les Parties »

Il est convenu comme suit :

Rappel du contexte :

Dijon métropole, établissement public de coopération intercommunale, doté de la compétence développement économique, travaille sur un projet de transition alimentaire territorial répondant à des enjeux de cohésion sociale, de protection de l'Environnement et de développement d'activités économiques. Ce projet partenarial associe les acteurs de l'écosystème métropolitain et régional.

L'association loi 1901 AgrOnov, forte d'un réseau de 120 membres et pôle d'innovation en agroécologie, fait partie de l'écosystème d'innovation agricole et participe à cette dynamique de transition alimentaire. Elle accompagne également les entreprises hébergées sur le site AGRONOV de Bretenière appartenant à la SEM Dijon Bourgogne Business Building (D3B) ; et anime le bâtiment en tant que Pépinière / Hôtel d'Entreprises labellisée Haut Niveau de Service par la Région BFC, en lien avec son réseau et les autres bâtiments de Bretenière : La Maison de l'Agriculture et l'INRAe. SEDIA assure la gestion administrative et technique dans le cadre d'une convention d'administration générale avec la SEM D3B. .

AgrOnov se définit comme suit :

- Un pôle de visibilité régionale, nationale et internationale, qui rassemble les connaissances et compétences des acteurs de la recherche, du monde agricole, et de l'entreprise au profit de la l'agriculture durable, dans toutes ses dimensions (économiques, écologiques et sociales).
- Un partenaire de Dijon métropole et de SEDIA pour l'accompagnement technique des entreprises présentes sur le site de Bretenière et dans les projets de la Métropole qui intègrent l'agriculture :
 - Accès aux infrastructures et équipements technologiques pour l'innovation agricole et l'expérimentation (chambres froides, serres d'acclimatation), et avec des partenaires compétents : laboratoire d'analyses et expertises scientifiques.
 - Accès à des salles de réunions mutualisées pour faciliter l'activité des entreprises.
 - Soutien à la prospection par la visite des locaux en location.
 - Apport de connaissance, compétences et réseau d'expertise et de solutions pour les

projets de Dijon métropole et les actions en lien avec la transition agroécologique.

Dijon métropole et AgrOnov entendent poursuivre leur partenariat dans le domaine de la transition agroécologique afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, de déployer les innovations sur le territoire et de promouvoir l'attractivité de l'écosystème.

Cette convention-cadre peut renvoyer à des conventions spécifiques. Elle ne constitue pas une liste exhaustive des sujets de collaboration et de partenariat entre Dijon Métropole et AgrOnov. Elle peut faire l'objet d'avenants annuels en fonction de l'évolution des besoins. Elle précise les moyens humains et financiers dédiés à l'opération, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Mission et objectifs :

L'association AgrOnov se donne l'ambition d'être un acteur majeur de la transition agroécologique grâce à l'innovation et de participer activement à faire de Dijon et de la Région BFC un territoire puissant et reconnu sur ce sujet, au niveau national, voire international.

AgrOnov a pour mission d'accélérer les transitions agricoles en créant du lien entre les acteurs du monde agricoles et les acteurs de l'innovation :

- Faire remonter les besoins et enjeux des filières aux entreprises capables d'innover et accompagner ces entreprises dans leurs projets d'innovation (partenariat, financement, expérimentation, etc.).
- Faire connaître les solutions innovantes aux OPA de la Région, les challenger pour qu'elles répondent aux spécificités des filières agricoles du territoire et accompagner leur déploiement sur le terrain.
- Parler des enjeux de transitions pour inspirer et donner des idées, mais aussi accélérer ces transitions.

Le réseau, réparti en 3 collèges (entreprises innovantes, organisations professionnelles agricoles et centre de recherche et d'enseignement) est dynamisé par l'équipe AgrOnov pour favoriser les échanges, faciliter les relations et faire émerger de nouveaux projets. L'intelligence collective est le maître mot de l'association, associée aux valeurs qu'elle porte et transmet dans chacune de ses actions : celles de la proximité terrain, du réalisme, de l'agilité et du dynamisme, et celle de l'engagement pour avoir des retombées concrètes.

Ces retombées se veulent apparaître sur plusieurs plans :

- Le plan économique au travers de l'attractivité des entreprises sur le territoire, grâce à un écosystème efficient, et au travers du développement des entreprises locales en leur créant des opportunités nouvelles.
- Le plan des transitions agricoles, au travers du transfert de savoir, connaissance et innovation aux acteurs du monde agricole.

Pour cette nouvelle convention, AgrOnov vise à :

- ✓ *Faire de Dijon et de la Région BFC un territoire puissant et reconnu sur le sujet de la transition agroécologique (Ambition).*
- ✓ *Faciliter l'innovation, quelle que soit son origine, en faveur des besoins prioritaires du territoire (Mission).*

Pour répondre à cela l'association AgrOnov, se donne les objectifs suivants :

- Faciliter l'émergence de projets d'innovation répondant aux besoins spécifiques des filières agricoles du territoire.
- Accélérer l'utilisation des solutions éprouvées permettant une agriculture durable et bas carbone.
- Développer l'attractivité du territoire et de l'écosystème en participant à des actions nationales et internationales, et en organisant des événements au rayonnement large.
- Animer le technopôle AgrOnov de Bretenière pour favoriser les liens au sein l'écosystème local.
- Renforcer l'offre d'expérimentation en serres et avec les partenaires.

La présente convention se décline en 3 fiches action, sur des thèmes similaires à celles de la convention précédente, dont le détail se trouve en annexes :

1. Animation de l'innovation et du développement : l'association anime un réseau pour stimuler l'innovation et favoriser le développement des entreprises ; et avec la contribution aux événements de notoriété nationale. AgrOnov déploie notamment la démarche « Innovons Collectivement » avec les acteurs de l'écosystème, et organisera de nouvelles éditions de l'événement phare « La Croisée des Champs », dont l'édition 2025 se tiendra sur le thème de l'Intelligence Artificielle, dont l'usage en agriculture est source d'opportunités autant qu'il questionne.
2. Accompagnement à l'expérimentation dans les serres : la demande des clients des serres est variable selon les années et les projets. La propriété des nouvelles serres a été transférée à la SEMPAT D3B mais la gestion technique des serres ne relève pas des compétences de SEDIA. AgrOnov garde donc la gestion technique de cet outil qui lui est loué gratuitement (hors les charges) avec plusieurs axes :
 - Développement d'une offre d'expérimentation partenariale avec la SATT SAYENS, pour les produits de biocontrôle et les biostimulants.
 - Intégration des serres dans les projets du territoire (Agro Open Lab, IAD notamment) dans un contexte où les incertitudes liées à la commercialisation des services associés aux nouvelles et aux anciennes serres pose un problème d'équilibre économique du service qui se heurte à l'impossibilité de fidéliser les clients hors site (projets ponctuels).

Une étude technico-économique sur le contenu d'une offre de services innovants associés aux serres sera confiée à un prestataire compétent dès 2025 afin de préciser les conditions de l'accompagnement nécessaire de Dijon métropole

3. Animation du site AgrOnov à Bretenière : l'évolution de cette fiche action concerne le suivi technique et locatif global qui n'est plus confié à AgrOnov mais repris par SEDIA, prestataire de la SEMPAT D3B, nouveau propriétaire des locaux. En accord avec la SEMPAT D3B, SEDIA et Dijon métropole, AgrOnov intervient en coordination avec SEDIA sur certaines tâches de proximité définies d'un commun accord (visites des locaux pour les prospects, relevé des dysfonctionnements techniques, promotion du site, ...). Concernant l'animation du site, AgrOnov présente une action dans cette convention, et porte le label HNS pour la pépinière jusqu'à fin 2025 au moins. L'association propose un programme d'animation visant à renforcer les liens et les échanges entre occupants et écosystème.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par Dijon métropole à l'animation de l'association AgrOnov, et de définir les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Financement (Tableau financier en annexe)

L'association AgrOnov fonctionne avec les cotisations de ses membres et des prestations de service. Elle se donne l'objectif d'augmenter la vente de prestations de services en financement privé sur la partie innovation pour les prochaines années ce qui aura pour effet d'augmenter le travail en réseau.

Dijon métropole s'engage à verser une subvention d'un montant maximum de :

- 170 000 € au titre du fonctionnement de l'association AgrOnov pour l'année 2025 dont 15 000€ de subvention exceptionnelle pour l'étude de marché lié à l'outil SERRES.
- 170 000 € au titre du fonctionnement de l'association AgrOnov pour l'année 2026
- 170 000 € au titre du fonctionnement de l'association AgrOnov pour l'année 2027

Article 3 : Modalités de versement de la subvention métropolitaine

Chaque année, notifiée dans cette convention :

- un acompte de 50 % sera versé au vu du programme et du budget prévisionnel
- le solde de 50 % sera versé au vu des justificatifs techniques et financiers

En cas de non-respect des règles de financement énoncées à l'article 2, Dijon métropole se réserve la possibilité de reconsidérer le montant de sa participation au titre du fonctionnement de l'association chaque année, et ce dans la limite du montant maximum prévu.

Les acomptes seront versés sur demande écrite de l'association AgrOnov. Les sommes seront versées au compte ouvert par AgrOnov.

Article 4 : engagements du bénéficiaire

L'association AgrOnov s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'animation de l'association, à l'exclusion de toute autre opération.

- Il sera demandé à AgrOnov de produire un compte rendu annuel d'avancement des actions et dans un délai de six mois à l'issue de chaque année de fonctionnement, un rapport d'activité de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier ;
- AgrOnov s'engage à faciliter le contrôle par Dijon métropole de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document jugé utile ;
- AgrOnov propose objectifs et contenu des actions de l'année N+1 dès septembre de l'année N ;
- AgrOnov s'engage à apposer le logo de Dijon Métropole sur tous les supports de communication élaborés et diffusés par AgrOnov ;
- AgrOnov s'engage à informer et inviter des élus référents de Dijon Métropole et Dijon Bourgogne Invest à ses manifestations.

Article 5 : Reversement - Résiliation

Dijon Métropole se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la présente convention, par AgrOnov.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

Article 6 : Durée de la convention-cadre

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par le représentant de Dijon Métropole. Elle pourra être modifiée par avenant annuel.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux
Dijon, le

Pour Dijon métropole

Le président
François REBSAMEN

Pour AgrOnov

Le président
Frédéric IMBERT

ANNEXES

1) ANIMATION DE L'INNOVATION ET DU DEVELOPPEMENT

L'Association AgrOnov, a pour mission d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'innovation pour une agriculture durable. Association pour l'innovation agricole, moteur des transitions, AgrOnov est aussi soutenu par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté depuis la création de l'association, pour son programme d'actions collectives. L'association est construite et gérée par un conseil d'administration et un bureau. Ses membres fondateurs sont tous sur le territoire de Dijon métropole : INRAe, Dijon Céréales, Université de Bourgogne, Chambre d'Agriculture Côte d'Or, Chambre d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, Institut Agro Dijon.

Ces actions passent par 3 grandes missions :

Fédérer un réseau (1) pour stimuler l'innovation (2) et la transférer sur le terrain (3).

Actions financées & objectifs chiffrés par an: (En gras les nouvelles actions).

- Animation du réseau : mises en relation, lien avec l'écosystème.
 - Accompagnement des adhérents dans leurs projets d'innovation et développement avec une offre de service répondant à leurs besoins (**Service Boost Com de visibilité digitale, Visites d'affaires pour les entreprises, Webinaires**, Acculturation au monde agricole).
- **Démarche Innovons Collectivement et détection de besoins structurées.**
 - Veille et montage de candidatures sur les AAP en lien avec l'agriculture durable et la smart agriculture ;
 - Animation d'un comité d'orientation et sélection des projets.
- Prospection d'entreprises et partenaires : augmentation du réseau en fin de convention à 150 adhérents. Lien Dijon Bourgogne Invest et prospection commune.
- Evénements sur le territoire de la Métropole (journées techniques, animation du réseau) : au moins 2 organisations d'événements du réseau par an ; Sujets nouveaux :
 - EAU
 - GT ROBOTIQUE avec Robotics Valley notamment.
 - Maraichage et agroforesterie.
 - Numérique et agriculture
 - Empreinte Carbone et RSE, biosolutions, Energie et agriculture.
- Participation aux instances et projets de la Métropole: implication d'AgrOnov dans les actions de la Métropole (délégation, salons, DECA BFC, Assises Territoriales de la transition Agroécologique et alimentaire 2026, Projets Pommerets, ProDij, etc.).
- **Faire rayonner les compétences du réseau AgrOnov, de l'écosystème d'innovation au travers de participation / animation et organisation de conférences / interventions dans les événements et actions au national et chez nos partenaires** : Stand et conférences sur VINEQUIP, SOMMET de l'ELEVAGE, conférences sur événements ponctuels (Agrovina, WineBusiness) et dans les collectifs, groupes de travail, réunions clients des acteurs du monde agricole.
- **Faire rayonner l'innovation et l'entrepreneuriat au sein des établissements d'enseignements** : réalisation d'intervention sur le sujet de l'innovation en agriculture, avec participation de nos adhérents.
- **Partie internationale : attractivité et rencontres d'entreprises.**

Moyens mis en œuvre :

- Organisation et lien institutionnel, gestion de projet, organisation d'événements.

- Ressources Humaines : 4,5 ETP
- Charges de fonctionnement : frais de réception, frais de salons, frais de colloque, relations presse, communication, la location immobilière (loyers et charges) et mobilière (véhicule de service, logiciels informatiques), intervenants sur journées techniques.

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre d'adhérents et de la part de financement privé.
- Nombre de projets d'innovation développés par nos adhérents
- Participation effective d'AgrOnov aux projets métropolitain (filière viticole, alimentation durable, événements, international).

Indicateurs:

- Nombre d'adhérents dans le réseau, taux d'augmentation.
- Nombre de mises en relation et retours de satisfaction des adhérents.
- Nombre d'événements organisés par AgrOnov.

Budgets Prévisionnels : Animation de l'innovation et du Développement 2025-2026-2027

Dépenses envisagées

INNOVATION			
	2025	2026	2027
Frais externes	135 000	100 000	160 000
Frais de déplacement	8 000	8 000	9 000
Frais de structure	43 000	44 000	50 000
Frais de personnel	370 000	372 000	378 000
TOTAL	556 000	524 000	597 000

Produits escomptés :

INNOVATION			
	2025	2026	2027
Cotisations	170 000 €	195 000 €	198 000 €
Prestations de services	136 000 €	70 000 €	150 000 €
Locations diverses	0 €	0 €	0 €
Subventions d'exploitation	262 000 €	258 000 €	260 000 €
Dijon métropole	100 000	110 000	110 000
CRBFC	146 000	135 000	135 000
CD21	16 000	15 000	15 000
Subventions PROJETS	10 000 €	1 000 €	15 000 €
PEI	10000	1000	15000
Agro Open Lab	0	0	0
TOTAL	578 000	526 000	623 000

2) ACCOMPAGNEMENT A L'EXPÉRIMENTATION EN SERRES

L'association AgrOnov a repris la gestion des serres présentes sur le site depuis juin 2019, un outil d'expérimentation pour les structures présentes, les adhérents d'AgrOnov et tout autre client.

Actions financées & objectifs par an :

Développement de l'activité serres avec son réseau. Nouvelles actions et effort pour faire vivre l'outil:

- Au sein des projets (AgroOpenLab, Institut Agro Dijon).
- Avec un partenariat stratégique et une offre clé en main avec Sayens notamment.
- Promotion de l'outil de manière renforcée (stratégie dédiée)
- Monter un appel à projet spécifique pour des projets en serre avec une « remise » (ex : 1 mois offert sur la location de la surface en serres (hors consommation)).

Pour réaliser ce renforcement de l'activité et construire une offre commune avec Sayens, une étude de marché est nécessaire (différenciation client, positionnement tarifaire, valeur ajoutée, etc.). Cela permettra de définir une stratégie d'offres et une promotion adéquate au marché. L'étude apportera des réponses à l'ensemble des parties prenantes concernées (AgrOnov / SEMPAT D3B / Dijon métropole / SAYENS et les locataires qui se sont installés sur le site lors de la création d'AgrOnov pour l'outil serres) pour avancer sur le sujet des serres en connaissance de cause. *Cette action fait l'objet d'une enveloppe dédiée à hauteur de 15 000€.*

AgrOnov s'engage également à réaliser les missions liées à l'utilisation des serres :

- Location de surface et prestation de service des entreprises du site et hors site (avec la difficulté très nette d'avoir des clients hors site).
- Entretien des serres et relation avec les fournisseurs.
- Prospection de nouveaux clients.

Moyens mis en œuvre :

- Prospection sur les besoins en serres expérimentales et collaboration avec Dijon Bourgogne Invest pour faire connaître cet outil.
- Travail de collaboration et conventionnement avec SAYENS.
- Ressources humaines : 1 ETP.
- Charges de fonctionnement : liées aux besoins en matériel pour les projets en serre, alimentation électrique et chauffage des serres, la maintenance des équipements.

Résultats attendus :

- Prestation et location en serres
- Taux d'occupation stable
- Satisfaction des clients

Indicateurs:

- Surfaces occupées
- Nombre de projets et clients des serres

Les recettes et les charges liées à cette activité d'accompagnement de l'expérimentation en serres sont portées par l'association AgrOnov. Dijon métropole est propriétaire des anciennes serres. N'étant pas chauffée ces serres ne coûtent rien à l'association. En revanche, elle est utilisée pour des projets d'expérimentation en multiplication de plants. La SEM D3B est propriétaire des nouvelles serres. Ces serres génèrent des frais de maintenance et charges fixes (fog par exemple). Elles sont utilisées par les locataires du site. Les dépenses relatives aux travaux d'investissement incombent aux propriétaires.

Budgets prévisionnels : Accompagnement à l'expérimentation en serres 2025-2026-2027

Dépenses envisagées

CHARGES - SERRES			
	2025	2026	2027
Frais externes	17 000	5 000	5 000
Frais de déplacement	0	0	0
Frais de structure	30 000	32 000	32 000
Frais de personnel	52 000	53 000	54 000
TOTAL	99 000	90 000	91 000

Dont en 2025 ; une étude de 15 000€ pour la viabilité des serres et un benchmarking sur une offre tout en un.

Produits escomptés

PRODUITS - SERRES			
	2025	2026	2027
756 Cotisations	0,00	0,00	0,00
706 Prestations de services	15500,00	16000,00	16000,00
7083 Locations diverses	16500,00	18000,00	18000,00
740 Subventions d'exploitation	57000,00	42000,00	37000,00
Dijon métropole	55000,00	40000,00	35000,00
CRBFC	0,00	0,00	0,00
CD21	2000,00	2000,00	2000,00
741 Subventions PROJETS	1000,00	1000,00	1000,00
PEI	0,00	0,00	0,00
Agro Open Lab	1000,00	1000,00	1000,00
TOT	89 000,00	76 000,00	72 000,00

3) ANIMATION DU SITE AGRONOV A BRETENIERE

L'association AgrOnov est présente sur le site physique du technopole pour en gérer l'animation et la vie quotidienne. La complémentarité site physique, accueil d'entreprises innovantes et pôle d'innovation en agroécologie, est unique en France et rend cet écosystème attractif. La proximité avec la Maison de l'Agriculture et les liens qu'AgrOnov a avec ses occupants permet d'augmenter cette attractivité. La qualité des équipements mutualisés pour les occupants (salles de réunion, matériel d'audiovisuel, salle de convivialité) est source d'attractivité autant que l'animation. AgrOnov n'a pas le rôle de fournir ces services aux locataires du site.

Actions financées & objectifs chiffrés par an:

- Animations :
 - Animations collectives: 4/an (dont avec la Maison de l'Agriculture et INRAe)
 - Rdv business et techniques : 2/an.
- Visibilité et attractivité du site :
 - Action et travail pour maintenir le label HNS, participant à la visibilité du site.
 - Promotion du site sur nos médias de communications.
- En accord avec la SEMPAT D3B et son prestataire SEDIA, un tableau a été fixé pour répartir les missions sur lesquelles AgrOnov apporte un soutien au gestionnaire, facilité par sa connaissance du bâtiment et sa présence sur place (accueil et visite des prospects, remontées de problèmes techniques des locataires). Petite maintenance et réparation du bâtiment.
- Pour le projet AgrOnov phase 2 : AgrOnov participe aux réunions, facilite la communication avec les acteurs du site et la tenue des réunions, fait remonter les besoins de prospects.

Moyens mis en œuvre :

- Ressources humaines : 1 ETP sur assistante administrative + technicien (accueil, relation entreprise, suivi maintenance) + temps pour les communications dédiées au site. La ressource temps augmente en 2026 et 2027 avec le projet AgrOnov phase 2.
- Charges de fonctionnement : réception, label HNS, animation au service des occupants du site, matériel de bureau, lignes téléphoniques d'accueil, location mobilière (photocopieur), etc.

Résultats attendus :

- Valorisation de la pépinière et de ses outils, visibilité digitale.
- Satisfaction des occupants par rapport aux animations.
- Implication et présence dans le projet AgrOnov phase 2.

Indicateurs:

- Nombre d'événements et retours de satisfaction des occupants
- Réalisation effective des rendez-vous de prospection.

Budgets prévisionnels : Gestion et animation du site AgrOnov à Bretenière 2025-2026-2027

Dépenses envisagées

CHARGES SITE			
	2025	2026	2027
Frais externes	8 000	7 000	5 000
Frais de déplacement	500	1 000	500
Frais de structure	11 000	11 000	12 000
Frais de personnel	12 000	13 000	15 000
TOTAL	31 500	32 000	32 500

Produits escomptés

PRODUITS SITE			
	2025	2026	2027
756 Cotisations	0,00	0,00	0,00
706 Prestations de services	0,00	0,00	0,00
7083 Locations diverses	4000,00	4000,00	4000,00
740 Subventions d'exploitation	27000,00	23000,00	28000,00
Dijon métropole	15000	20000	25000
CRBFC	0	0	0
CD21	12000	3000	3000
TOT	31 000,00	27 000,00	32 000,00

ANNEXE FINANCIERE 2025-2026-2027

CHARGES	Prévision	%	PRODUITS	Prévision	%
60-Achats	338 00	16	706- Vente de produits et services	403 500	20
			Services accompagnements des entreprises	403 500	
61-Services extérieurs	98 000	5	7083 Location diverses	64 500	3
62-Autres services extérieurs	289 000	14	74- Subventions d'exploitations	996 000	48
63-Impôts et taxes	12 000	1	Dijon métropole	510 000	25
Impôts et taxes sur rémunération			Conseil Régional de BFC	416 000	20
Aures impôts et taxes			Conseil départemental	70 000	3
64-Charges de personnel	1 319 000	64	741 Subvention projet	29 000	1
65-Autres charges de gestion					
66- Charges financières			75 – Autres produits de gestion courante	563 000	27
68-Dotations amortissements			756 - Adhésions AgrOnov	563 000	
68-Reports					
TOTAL DES CHARGES	2 056 000		TOTAL DES PRODUITS	2 056 00	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-				

Répartition prévisionnelle de la subvention de Dijon Métropole entre les 3 fiches actions couvertes par la convention :

	2025	2026	2027
Animation de l'innovation et du développement	100 000	110 000	110 000
Accompagnement à l'expérimentation en serres	55 000	40 000	35 000
Gestion et animation du site	15 000	20 000	25 000
TOTAL	170 000	170 000	170 000